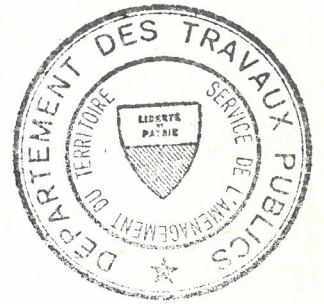


MUNICIPALITÉ DE CUDREFIN

Syndic: (037) 77 13 65
Greffe municipal: (037) 77 20 30
CCP 10-15948

COMMUNE de CUDREFIN



1588 Cudrefin, le

Modification de l'art. 17 du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions

Art. 17 - Pour les constructions non destinées à l'agriculture, la surface bâtie ne peut excéder le 1/5 de la surface totale de la parcelle.

Approuvé par la municipalité de Cudrefin dans sa séance du 1er mars 1978.

Le syndic : *[Signature]*

la secrétaire :

[Signature]

Soumis à l'enquête publique du 6 octobre au 5 novembre 1978

le syndic : *[Signature]*

la secrétaire :

[Signature]

Adopté par le conseil général de Cudrefin dans sa séance du 14 décembre 1978.

Le président :

[Signature]

le secrétaire :

[Signature]

Approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud
le 10 JAN. 1979



[Signature]